Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►**B**

DÉCISION (PESC) 2018/1465 DU CONSEIL

du 28 septembre 2018

modifiant la décision (PESC) 2015/1333 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye

(JO L 245 du 1.10.2018, p. 16)

Rectifiée par:

►**C1** Rectificatif, JO L 274 du 5.11.2018, p. 56 (2018/1465)

▼B

DÉCISION (PESC) 2018/1465 DU CONSEIL

du 28 septembre 2018

modifiant la décision (PESC) 2015/1333 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye

Article premier

À l'article 17 de la décision (PESC) 2015/1333, les paragraphes 3 et 4 sont remplacés par le texte suivant:

«3. Les mesures visées à l'article 8, paragraphe 2, s'appliquent aux mentions n^{os} 14, 15 et 16 de l'annexe II jusqu'au 2 avril 2019.

4. Les mesures visées à l'article 9, paragraphe 2, s'appliquent aux mentions n^{os} 19, 20 et 21 de l'annexe IV jusqu'au 2 avril 2019.»

Article 2

▼C1

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.